DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS UNSA CFDT CFTC CGC

CAPC DES IEF DU 22/11/2018 – avancement à la Hors Classe 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au risque de se répéter, cette CAPC ayant à l'ordre du jour l'avancement au grade IEF Hors Classe 2019 va se dérouler dans la continuité des précédentes (IEF-HC 2017 et 2018), ainsi que probablement les suivantes, car la cohérence et l'harmonisation attendues sur les fonctions exercées n'ont toujours pas été atteintes.

Les élus sont une nouvelle fois déçus du peu de propositions des employeurs SGA et EMA avec la palme d'or attribuée au SSA. Chez cet employeur, plus les CAP passent, plus la barre est mise haute pour l'accès à la Hors Classe. Les IEF en tireront leurs conclusions.
Néanmoins, nous prenons acte des avancées faites par la Marine et la DIRISI, hélas pas encore concrétisées en nombre de promotions.

Les élus s'inquiétaient par ailleurs que l'arrêté attendu pour la mise à jour de la liste des emplois de CTD ne soit toujours par paru. Les récentes informations obtenues confirment que cela sera fait au plus vite.

Pour les prochaines promotions, Il reste donc toujours beaucoup de travail pour :

- Faire reconnaitre de nombreux postes à responsabilité comme faisant partie de ceux comptant pour l'accession à la Hors Classe ;
- Assurer la corrélation entre d'anciennes dénominations de fonctions et les actuelles - cet avancement n'est pas lié au poste tenu – au singulier – mais aux postes tenus – au pluriel – le long d'une carrière ;
- Assurer un minimum d'harmonisation entre les employeurs et l'équité entre les IDEF du Ministère.

Enfin, nous souhaitons rappeler une nouvelle fois que cet avancement à la Hors Classe n'aurait pas existé sans le PPCR que nos quatre organisations syndicales, représentées au sein de cette CAPC, ont soutenu, contrairement à d'autres…

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Cette CAPC, présidée par Madame Ravaud de la DRHMD, a permis de statuer sur 58 nouvelles promotions de grades autorisées au titre de l'année 2019 par arrêté du 15 novembre 2017.
Mobilités fonctionnelles, parcours professionnels ascendants, haut niveau de responsabilités ou d'expertise restent les mots clés de ces avancements.
Cet avancement à la Hors Classe au titre de 2019 aura ressemblé de près aux précédents : l'équité entre employeurs n'est toujours pas de mise. Heureusement qu'il existe le « 3ème vivier » pour certains.

AVANCEMENT 2019 AU GRADE D'IEF HORS CLASSE

NE VOUS TROMPEZ PAS D'EMPLOYEUR, SUIVEZ VOTRE CARRIERE !

IEF, TSEF

22 novembre 2018

En réponse à cette déclaration Madame la présidente rappelle que les postes tenus par les IDEF ne peuvent pas « cranter » pour la hors classe. Des évolutions ont effectivement été faites par la DIRISI et la Marine dans le cadre d'une harmonisation avec la DGA. Elle demande par ailleurs aux autres employeurs de réaliser un travail similaire et de signaler toutes les fonctions importantes confiées aux personnels civils.

Au cas par cas, les fonctions signalées sont systématiquement finement analysées au regard des responsabilités tenues et du niveau des postes. C'est un travail de « fourmi », mais il n'existe pas d'autres moyens.

Les élus renouvellent leurs interrogations -et protestations- sur l'hétérogénéité de prise en compte des fonctions d'Experts Haut Niveau et avertissent les employeurs : les agents iront vers les carrières les plus attractives !

Enfin, la redistribution des postes de CTD étant quasi terminée, l'arrêté correspondant devrait sortir rapidement.

AVANCEMENT AU GRADE D'IEF HC AU TITRE DE L'ANNEE 2019

236 IEF conditionnaient à l'avancement au grade d'IEF HC au titre de 2019 :

⇒ les IDEF qui justifieront d'un an de 5ème échelon au 31/12/2019 et justifiant de 8 ans de fonctions de haut niveau de responsabilité au 15/12/2018 (deuxième vivier). 168 IDEF dans ce cas.

⇒ les IDEF qui justifieront de 3 ans de 8ème échelon au 31/12/2019 et de valeur professionnelle exceptionnelle (troisième vivier). 81 seront dans ce cas, tout en pouvant également être « conditionnant » au titre du deuxième vivier.

Aucun agent ne conditionne encore au titre du premier vivier (CTD justifiant d'au moins 6 ans d'ancienneté dans ce statut d'emploi au 15/12/2018).

Après débats en séance plénière, 58 promotions au grade d'IEF HC -dont douze au titre du troisième vivier- ont été attribuées, selon la répartition suivante :

Employeurs	2ème vivier	3ème vivier
CGA/GROUPE-DE-CONTRÔLE	1	
NAVAL GROUP		1
DGA/DO	2	
DGADS	1	
DGA/DT	21	1
DGA/IP		
DGA/SMQ	4	
DGA/SSDI	1	
EMA/DIRISI	3	
EMA/DMAé		1
EMA/SIMU		1
EMA/EMAA	4	1
EMA/EMAT		1
EMAT/SIMMT	3	
EMM	3	
EPA/ECPAD	1	
SGA/DCSID	2	4
SGA/DRH-MD		2

Les élus ***CFDT*** adressent toutes leurs félicitations aux promus.

Les avancements à la HC sont désormais en régime établi, attention toutefois car tous les employeurs n'offrent pas les mêmes possibilités, regardez le

tableau pour estimer vos chances d'être promus !
Chez certains employeurs, le « 3ème vivier » reste la bouée de sauvetage !

AVANCEMENT À L'ÉCHELON SPÉCIAL

« Peuvent accéder à l'échelon spécial, au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les ingénieurs d'études et de fabrications hors classe justifiant de trois années d'ancienneté dans le 5ème échelon de leur grade ou qui ont atteint, lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel, un échelon doté d'un groupe hors échelle » (extrait décret 89-750).

12 agents conditionnaient à l'échelon spécial d'IEF hors classe pour 2019.
Après un court débat en séance concernant l'un deux, ces douze agents ont été retenus et un vote favorable à l'unanimité de la CAPC est émis pour ces avancements.
Les élus ***CFDT*** adressent toutes leurs félicitations aux promus.

MESURES INDIVIDUELLES

Détachements – Titularisations - Disponibilités

6 demandes de détachement, 13 demandes de titularisation et 4 demandes de disponibilité reçoivent un avis favorable à l'unanimité.
Les élus ***CFDT*** souhaitent la bienvenue dans le corps des IEF à tous les agents concernés.

Intégrations

3 demandes d'intégrations étaient présentées.
1 reçoit un avis favorable à l'unanimité, les 2 autres demandes font l'objet d'avis partagés. Un des détachements concernés sera prolongé, l'autre maintenu.

Recours en CREP

1 dossier est débattu en commission et recueille des avis partagés.

Cet avancement à la Hors Classe au titre de 2019 aura ressemblé de près aux précédents : l'équité entre employeurs n'est toujours pas de mise. Heureusement qu'il existe le « 3ème vivier » pour certains.
Les IDEF doivent toujours veiller au niveau des responsabilités prises, les faire reconnaitre par leurs employeurs et ne pas négliger leur parcours professionnel.
*Vos élus **CFDT** peuvent vous aider et vous conseiller.*

Car comme rappelé dans notre déclaration liminaire, il faut encore, malgré les améliorations notées :

- ⇒ *faire reconnaitre de nombreux postes à responsabilité comme faisant partie de ceux comptant pour l'accession à la Hors Classe ;*
- ⇒ *assurer la corrélation entre d'anciennes dénominations de fonctions et les actuelles, cet avancement n'est pas lié au poste tenu –au singulier– mais aux postes tenus –au pluriel– le long d'une carrière ;*
- ⇒ *assurer un minimum d'harmonisation entre les employeurs et l'équité entre les IDEF du Ministère.*

Mais attention, ces employeurs pourraient être mis en concurrence car force est de constater qu'en ne reconnaissant pas ou en ne proposant pas de postes de haut niveau aux IDEF, certains risquent de perdre leur attractivité.
*En cette période d'élections, nous vous rappelons que cet avancement à la Hors Classe n'aurait pas existé sans le PPCR soutenu par la **CFDT**.*

La prochaine CAPC d'avancement pour le changement de corps (TSEF => IEF) se tiendra le 20 décembre 2018 pour une promotion au 1er janvier 2019.

VOS ÉLUS *CFDT* RESTENT À VOTRE ÉCOUTE ET À LA DÉFENSE DES TSEF !

N'hésitez pas à les contacter pour toute question et préparer cette CAPC avec eux.

Et n'oubliez pas, le 06 décembre,

votez pour LES CANDIDATS ET LES LISTES CFDT !

Manuel Poulain ***CFDT/ANPIT*** : manuel.poulain@anpit.fr
Jean-Michel Coursac ***CFDT*** : jean-michel.coursac@intradef.gouv.fr
Corinne Serra ***CFDT*** : corinne.serra@sfed-cfdt.fr